

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 568

3 mars 2012

SOMMAIRE

Avolon Investments S.à r.l.	27258	Future Electronic Systems S.à r.l.	27239
BioAmber International S.à r.l.	27226	GateSecure S.A.	27248
Coller Partners 506 Luxembourg	27263	Gateway III - Euro CLO S.A.	27239
DKTrans S.A.	27257	Gateway IV - Euro Clo S.A.	27240
Domco S.à r.l.	27258	Germany Telecommunications 1 S.à r.l.	27249
Douro SICAV-SIF	27258	Givieffe Holding S.A.	27249
Dune Expertises	27258	GRP S.à r.l.	27250
EcoLive S.A.	27258	Invest 56 S.C.I.	27250
Edene Lux Invest S.à r.l.	27262	KS Leasehold S.à r.l.	27251
Eden Investments N°1 S.à r.l.	27262	M7 Group S.A.	27218
Eden Investments N°2 S.à r.l.	27262	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	27255
Faiantei Capital	27239	Pétrusse ECP V & Cie S.C.A.	27255
Fanlac S.A.	27239	S.C.I. ROVA Société Civile Immobilière	27255
Farei Holding S.A.-SPF	27240	Shanghai Investment Trust S.A.	27251
Fario Luxembourg S. à r.l.	27220	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxem- bourg Main Building S.à r.l.	27218
FGA (Luxembourg) S.A.	27219	Skype Global S.à r.l.	27218
Ficobois S.A.	27220	St James Realty Investments S.à r.l.	27257
Fidia S.A.	27220	Syniverse Europe Finance S.à r.l.	27240
Fiduciaire Vincent La Mendola S.à r.l.	27225	Synthes Lux Holding S.à r.l.	27256
Fiduciaire Vincent La Mendola S.à r.l.	27225	TMF Corporate Services S.A.	27256
Fiducial Expertise S.A.	27226	WI-BA-LUX S.à r.l.	27219
First Marketing Financial Services (FMFS) S.A.	27226		
Flamenco S.A.H.	27226		
Flamenco SPF	27238		
Flaminia Holding Sàrl	27238		

Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Main Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011912/10.

(120013898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012011917/10.

(120013582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

M7 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.073.

Extrait des minutes du conseil d'administration du 23 janvier 2012 de la société anonyme M7 Group, concernant la nomination de Monsieur Jonathan Joseph Florsheim en tant qu'Administrateur Délégué.

Texte original en langue anglaise:*First resolution*

In accordance with article 15 of the Statutes, the Board resolves to appoint as of 1 January 2012 Mr. Jonathan Joseph Florsheim, being a Director, as Managing Director of the Company, for as long as Mr. Florsheim remains a Director or until earlier revocation as Managing Director.

Mr. Florsheim shall have the power to conduct the daily management of the Company and to represent the Company vis-à-vis third parties to that effect, including, but not limited to, any matters pertaining to the business license of the Company.

In accordance with article 16 of the Statutes, within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the joint signature of Mr. Florsheim and any other Director.

The Board confers a compulsory signing power to Mr. Florsheim for all matters concerning the business licence of the Company.

Traduction française:*Première résolution*

Conformément à l'article 15 des Statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2012 M. Jonathan Joseph Florsheim, un Administrateur, en tant qu'Administrateur Délégué de la Société, aussi longtemps que M. Florsheim demeure Administrateur ou jusqu'à révocation en tant qu'Administrateur Délégué.

M. Florsheim aura le pouvoir d'effectuer la gestion journalière de la Société et de représenter la Société vis-à-vis des tiers à cet effet, y compris, mais sans s'y limiter, concernant toute question relative à la licence d'exploitation de la Société.

Conformément à l'article 16 des Statuts, dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe de M. Florsheim et de tout autre Administrateur.

Le Conseil d'Administration confère un pouvoir de signature unique à M. Florsheim pour tout ce qui concerne la licence d'exploitation de la Société.

Note: M. Jonathan Joseph Florsheim est domicilié à Dancers End House, Dancers End, Tring, Hertfordshire, HP23 6JY, Royaume-Uni.

Référence de publication: 2012013818/34.

(120015350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

FGA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.096.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012013386/10.

(120016041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

WI-BA-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 107.503.

Im Jahre zweitausend und elf, am siebenundzwanzigsten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

WI-BA-METALL S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 138.432,

vertreten durch seinen alleinigen Geschäftsführer, Herrn Guido BRÜLS, Unternehmer, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, 13, Hohlweg.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die erschienene Partei, vorbenannt, ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „WI-BA-LUX S.à r.l.“, société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B mit der Nummer B 107.503, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit Amtssitz in Luxemburg, am 14. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 872 vom 9. September 2005. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz in Ettelbruck, am 15. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 325 vom 15. Februar 2010 (hiernach „die Gesellschaft“).

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-), aufgeteilt in einhundertzwanzig (120) Anteile von jeweils einhundertfünf Euro (EUR 105,-), alle der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WI-BA-METALL S.à r.l. (der „Alleiniger Gesellschafter“), vorbenannt, zugeteilt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

Der Alleinige Gesellschafter, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, erklärt vollständig über die Beschlüsse un-terrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon, nach L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss;

2. Sonstiges.

III. Alsdann ersucht der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt einstimmig den Gesellschaftssitz von L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon nach L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss zu verlegen und dementsprechend Absatz 1 des Artikels 4 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 4. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.“

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Rambrouch, Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Brüls, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2011. Relation: RED/2011/2995. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 29. Dezember 2011.

Référence de publication: 2012012561/54.

(120014515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Ficobois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 81.395.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26/01/2012.

Référence de publication: 2012013387/10.

(120016397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Fidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.576.

RECTIFICATIF

Version corrigée de la publication enregistrée et déposée le 31/01/2008 sous la référence L080017550

Suite à la publication du transfert de siège et au changement d'adresse de la société effectuée en date du 31.01.2008, nous avons remarqué un erreur materiel dans ladite publication.

L'adresse de la société indiqué dans la publication du 31.01.2008 est le 15 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg or l'adresse exacte de la société est le 11A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir modifier l'adresse de la société en 11A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDIA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012013388/18.

(120015686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Fario Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 220.000,00.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 146.124.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Fario Anstalt, a foundation organized under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Pflugstrasse 7, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with Öffentlichkeitsregister Liechtenstein-Hauptregister, under number FL-002.309.817-9,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO AFONSO, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Fario Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand

Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5a, rue des Dahlias, L-1811 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.124, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 7 May 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1099 of 3 June 2009 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To suppress the nominal value of the shares.
2. To convert, with effect as of 1 January 2010, the share capital of the Company from Euro (EUR) into Canadian Dollars (CAD) in accordance with a 1.50916 EUR/CAD exchange rate as of 1 January 2010 (Oanda average exchange rate).
3. To increase the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-) without issuing any new shares, divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.
4. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) shares, without nominal value.
5. To reintroduce a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) per share.
6. To convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Canadian Dollars (CAD) with effect as of 1 January 2010.
7. To increase the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, to two hundred twenty thousand Canadian Dollars (CAD 220,000.-) represented by two hundred twenty thousand (220,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.
8. To issue two hundred thousand (200,000) new shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, so as to raise the number of shares from twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, to two hundred twenty thousand (220,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder or resolving on the proposed share capital increase.
9. To accept the subscription of two hundred thousand (200,000) newly issued shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each by Fario Anstalt, a foundation organized under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Pflugstrasse 7, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with Oeffentlichkeitsregister Liechtenstein-Hauptregister, under number FL002.309.817-9 (the "Sole Shareholder") by a contribution in kind consisting of a receivable of a total amount of two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000.-) the Sole Shareholder holds against the Company, and to allocate such new shares to the Sole Shareholder.
10. To amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" 5.1. The share capital is set at two hundred twenty thousand Canadian Dollars (CAD 220,000.-), represented by two hundred twenty thousand (220,000) shares in registered form, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

11. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert, with effect as of 1 January 2010, the share capital of the Company from Euro (EUR) into Canadian Dollars (CAD), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, is converted, in accordance with a 1.50916 EUR/CAD exchange rate as of 1 January 2010, into eighteen thousand eight hundred sixty-four Canadian Dollars and fifty Cents (CAD 18,864.50), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand one hundred thirty-five Canadian Dollars and fifty Cents (CAD 1,135.50), without issuing any new shares, so as to increase it from its amount after conversion of eighteen thousand eight hundred sixty-four Canadian Dollars and fifty Cents (CAD

18,864.50) to twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) shares, without nominal value.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) per share.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Canadian Dollars (CAD) with effect as of 1 January 2010.

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, to two hundred twenty thousand Canadian Dollars (CAD 220,000.-) represented by two hundred twenty thousand (220,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue two hundred thousand (200,000) new shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, so as to raise the number of shares from twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, to two hundred twenty thousand (220,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder or resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

There now appeared, Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to two hundred thousand (200,000) newly issued shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in kind consisting of a receivable of a total amount of two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000.-) the Sole Shareholder holds against the Company, and to allocate such new shares to the Sole Shareholder (the "Contribution").

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net aggregate amount of two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000.-).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Company, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 29 December 2011, signed by Petra J.S. Dunselman and Pierre Laloyaux, in their capacity as managers and authorized signatories of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of the Company as at the date of the Contribution, which declaration of recipient company will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Ninth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5.1 of the Articles of the Company which shall forthwith read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at two hundred twenty thousand Canadian Dollars (CAD 220,000.-), represented by two hundred twenty thousand (220,000) shares in registered form, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Fario Anstalt, une fondation organisée selon les lois du Liechtenstein, ayant son siège social au Pflugstrasse 7, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, enregistrée auprès du Oeffentlichkeitsregister Liechtenstein-Hauptregister, sous le numéro FL-002.309.8179,

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique ("Associé Unique") de Fario Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5A, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.124, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date 7 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1099 du 3 juin 2009 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.
2. Conversion, avec effet au 1^{er} janvier 2010, du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Canadiens (CAD) au taux de change de 1.50916 EUR/CAD du 1^{er} janvier 2010 (Oanda taux de change moyen).
3. Augmentation du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,-), sans émission de nouvelles parts sociales, divisé en douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales, sans valeur nominale.
4. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales, sans valeur nominale.
5. Réintroduction d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) par part sociale.
6. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Canadiens (CAD) avec effet au 1^{er} janvier 2010.
7. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent mille Dollars Canadiens (CAD 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, à un montant de deux cent vingt mille Dollars Canadiens (CAD 220.000,-) représenté par deux cent vingt mille (220.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.
8. Emission de deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de vingt mille (20.000) parts sociales à deux cent vingt mille (220.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.
9. Acceptation de la souscription de deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, par Fario Anstalt, une fondation organisée selon les lois du Liechtenstein, ayant son siège social au Pflugstrasse 7, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, enregistrée auprès du Öffentlichkeitsregister Liechtenstein-Hauptregister, sous le numéro FL-002.309.817-9, (l' "Associé Unique"), par apport en nature d'une créance d'un montant total de deux cent vingt mille Dollars Canadiens (CAD 220.000,-) que l'Associé Unique détient envers la Société.
10. Modification de l'article 5.1 - des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à deux cent vingt mille Dollars Canadiens (CAD 220.000,-), représenté par deux cent vingt mille (220.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

11. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2010, le capital social de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Canadiens (CAD) de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale, soit converti, au taux de change de 1.50916 EUR/CAD du 1^{er} janvier 2010, en dix-huit mille huit cent soixante-quatre Dollars Canadiens et cinquante Cents (CAD 18.864,50), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cent trente-cinq Dollars Canadiens et cinquante Cents (CAD 1,135.50), sans émission de nouvelles parts sociales, afin de le porter de son montant après conversion de dix-huit mille huit cent soixante-quatre Dollars Canadiens et cinquante Cents (CAD 18.864,50) à vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

La somme de mille cent trente-cinq Dollars Canadiens et cinquante Cents (CAD 1,135.50) a été intégralement payée par un versement en numéraire, de sorte que la somme de mille cent trente-cinq Dollars Canadiens et cinquante Cents (CAD 1,135.50) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales, sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) par part sociale.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Canadiens (CAD) avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille Dollars Canadiens (CAD 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, à un montant de deux cent vingt mille Dollars Canadiens (CAD 220.000,-) représenté par deux cent vingt mille (220.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre de 00.000) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de vingt mille (20.000) parts sociales à deux cent vingt mille (220.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription / Paiement

Ensuite comparait Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique à deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature d'une créance d'un montant total de deux cent vingt mille Dollars Canadiens (CAD 220.000,-) que l'Associé Unique détient envers la Société (l'"Apport").

L'Associé Unique, représenté par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Associé Unique de l'Apport a été donnée à la Société.

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport établie et signée le 29 décembre 2011 par Petra J.S. Dunselman et Pierre Laloyaux, en leur qualité de gérants de la Société, sur base d'un bilan intérimaire en date du 23 décembre 2011, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent vingt mille Dollars Canadiens (CAD 220.000,-), représenté par deux cent vingt mille (220.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012010959/255.

(120012804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Fiduciaire Vincent La Mendola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.775.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/01/2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012013389/11.

(120015818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Fiduciaire Vincent La Mendola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.775.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/01/2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012013390/11.

(120015821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Fiducial Expertise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 47.269.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°295 du 4 août 1994.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiducial Expertise S.A.
Signature

Référence de publication: 2012013391/13.

(120015953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

First Marketing Financial Services (FMFS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013393/10.

(120016480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Flamenco S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2012013394/11.

(120015970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

BioAmber International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 163.728.

In the year two thousand eleven,

On the fifteenth day of December,

Before Us Maître François Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

APPEARED:

"BioAmber - Luxembourg Branch", a branch established under the laws of Luxembourg on 20 September 2011 by BioAmber Inc., a Delaware incorporated company having its registered office at 3850 Annapolis Lane North, Plymouth MN, 55447 (United States of America) and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 4612067 8100, having its registered address at 49 route d'Arlon L-1140 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 164.106,

hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard in Luxembourg, or failing her any employee at Maître Kessler's notary office, by virtue of a proxy given under private seal on 14 December 2011,

Which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. "BioAmber – Luxembourg Branch", prenamed, is the sole shareholder of "BioAmber International S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2538 Luxembourg, 1, Rue Nicolas Simmer, incorporated on 20

September 2011 by deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 2804 dated 17 November 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 163.728 (hereafter the “Company”).

II. The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders as stated under Article 14 of the Company’s articles of association, stated that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Introduction of Mandatorily Redeemable Preferred Shares (“MRPS”); renaming of existing shares of the Company into Ordinary Shares;
2. Increase of the Company share capital in an amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) by:
 - (i) the issuance of ten thousand (10,000) ordinary shares having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.00) each;
 - (ii) the issuance of ten thousand (10,000) Class A MRPS having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.00) each; and
 - (iii) the allocation of a total amount of six million six hundred thousand United States Dollars (USD 6,600,000) to the share premium account of the Company, out of which:
 - a. one hundred fifty two thousand eight hundred United States Dollars (USD 152,800) are associated with the ordinary shares; and
 - b. six million four hundred forty seven thousand two hundred United States Dollars (USD 6,447,200) are associated with the Class A MRPS.
3. Subscription to the share capital increase and allocation to the share premium account as specified in item 2 above;
4. Amendments to and complete restatement of the articles of association of the Company (“the Articles”) and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;
5. Miscellaneous.

III. The sole shareholder, represented as stated here above, takes the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to introduce in its share capital a new category of shares, which shall be preference shares and shall be termed Mandatorily Redeemable Preferred Shares (“MRPS”).

The rights and obligations of the MRPS are detailed in the amended Articles as shall be implemented by the present deed. These rights and obligations differ from the rights and obligations of the existing shares of the Company, which shall henceforth be renamed into “Ordinary Shares”.

Second resolution:

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000), in order to bring it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to two hundred and twenty thousand United States Dollars (USD 220,000) divided into (i) 12,000 (twelve thousand) Ordinary Shares having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.00) each and (ii) 10,000 (ten thousand) Class A mandatorily redeemable preferred shares having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.00) each together with a share premium to be allocated to the share premium account in a total amount of six million six hundred thousand United States Dollars (USD 6,600,000), out of which (a) one hundred fifty two thousand eight hundred United States Dollars (USD 152,800) are associated with the Ordinary Shares and (b) six million four hundred forty seven thousand two hundred United States Dollars (USD 6,447,200) are associated with the Class A mandatorily redeemable preferred shares, by issuing ten thousand (10,000) Ordinary Shares having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.00) each and 10,000 (ten thousand) Class A mandatorily redeemable preferred shares having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.00) each (the “Class A MRPS”).

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to the share capital increase as follows:

Intervention – Subscription

BioAmber – Luxembourg branch, prenamed, represented as stated above (the “Contributor”), declares to subscribe to (i) ten thousand (10,000) Ordinary Shares having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.00) each and (ii) ten thousand (10,000) Class A MRPS having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.00) each and to allocate to the share premium account of the Company a total amount of six million six hundred thousand United States Dollars (USD 6,600,000), out of which (a) one hundred fifty two thousand eight hundred United States Dollars (USD 152,800) are associated with the Ordinary Shares and (b) six million four hundred forty seven thousand two hundred United States Dollars (USD 6,447,200) are associated with the Class A MRPS by a contribution in kind consisting of a

note in an amount of six million eight hundred thousand United States Dollars (USD 6,800,000) (hereafter the “Luxco Note”).

The valuation of the Luxco Note is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the Contributor and acknowledged and approved by the management of the Company (hereafter the “Management Certificate”). It results from the Management Certificate that, as of the date of such Certificate:

(i) The Contributor is the holder of the Luxco Note and is solely entitled to all rights, title and interest in and to the Luxco Note.

(ii) The attached interim accounts of the Contributor as of 14 December 2011 (hereafter the “Interim Accounts”) show a claim in an amount of six million eight hundred thousand United States Dollars (USD 6,800,000);

(iii) Based on Luxembourg generally accepted accounting principles the claim contributed to the Company as per the attached Interim Accounts has a total value of six million eight hundred thousand United States Dollars (USD 6,800,000);

(iv) The claim contributed to the Company is freely transferable by the Contributor and is neither subject to any restriction nor encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

(v) If and insofar as it is a requirement for a full and unencumbered assignment of the Luxco Note to the Company, that the approval or consent of a third party is obtained, such approval or consent is obtained;

(vi) Any other formalities or transactions which, pursuant to the laws applicable to the Luxco Note, are required for an assignment of the Luxco Note to the Company shall be effected forthwith. The Company shall, insofar, fully cooperate to effect the assignment.

Such Management Certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

Further to the resolutions passed above, the sole shareholder resolved to fully restate the Articles of the Company, and to proceed, to the extent necessary, to the insertion or change of headings in the Articles, which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a limited liability company (société à responsabilité limitée), to be governed by the laws pertaining to such entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”) and by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Legal object. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto, among others in relation with developing, making, having made, distributing, using, offering for sale, selling, having sold, importing, or exporting bio-based succinic acid and derivative products, either by the Company alone or with other partners or through licensing and/or sub-licensing agreements. The Company may also acquire and manage any patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto, as well as any other kind of intangible rights.

The Company may grant loans to the affiliated companies or entities and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. Denomination. The name of the Company shall be “BioAmber International S.à r.l.”, limited liability company.

Art. 4. Duration. The Company shall be formed for an unlimited duration.

Such duration shall commence on the date of its constitution.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Subscribed and Paid-up share capital. The Company share capital is set at two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 220,000) consisting of (i) twelve thousand (12,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and of (ii) ten thousand (10,000) Class A mandatorily redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”). The Company has a share premium account in a total amount of six million six hundred thousand United States Dollars (USD 6,600,000), out

of which (a) one hundred fifty two thousand eight hundred United States Dollars (USD 152,800) are associated with the Ordinary Shares and (b) six million four hundred forty seven thousand two hundred United States Dollars (USD 6,447,200) are associated with the Class A MRPS.

The Ordinary Shares and the Class A MRPS are all in registered form with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.00) each, all subscribed and fully paid up.

Art. 7. Modification of share capital. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

On the occasion of a share capital increase, the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, may decide to create subsequent classes of mandatorily redeemable preferred shares.

The Class A MRPS and/or any subsequent issued class of mandatorily redeemable preferred shares are hereafter collectively referred to as the "MRPS".

Furthermore, the MRPS collectively with the Ordinary Shares are hereafter referred to as the "Shares".

Art. 8. Shares rights. Each Ordinary Share and each MRPS entitle their holders to one vote.

Each Ordinary Share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Ordinary Shares in existence, after each MRPS has been served according to their distributing rights as stated under Article 19 of these Articles.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Transfers of a class of MRPS are only enforceable against the Company subject to a prior notice made under the conditions set forth in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

A register of Shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each Shareholder, the number of his Ordinary Shares and MRPS and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

Art. 11. Registration of shares. All Shares are in registered form in the name of a specific person and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 12. Redemption of shares. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable in accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the Law and these Articles.

Each MRPS, regardless of class, shall be redeemed by the Company on the date indicated by the sole shareholder or the general meeting of Shareholders, as the case may be, upon its issuance as reflected in a notarial deed (the "Date of Issuance") and at the latest 10 (ten) years after its issuance (the earliest of these two events being defined as the «Mandatory Redemption Date»).

The Company may also optionally, at any time after the first anniversary of the Date of Issuance, proceed to a partial or entire redemption of the MRPS, by respecting a 10 day notice to the shareholders of the Company.

In the event of a plurality of MRPS holders at the time of the redemption, the latter shall be done on a pro rata basis per class of MRPS.

The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

The MRPS may only be partially or entirely redeemed by the Company to the extent that (a) the Company is not insolvent or will not be insolvent after making such payment, i.e. that the Company can no longer pay its debts as they fall due and there is no possibility of obtaining further credit (cash flow test) (b) the redemption will not have the effect of reducing the aggregate net assets below the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed and (c) the Company has sufficient available resources for such redemption corresponding to the profits at the end of the last financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves (including share premium) which are available for that purpose, less any losses carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the law or the articles (the "Conditions of Redemption").

In accordance with article 49-8 of the Law, an amount equal to the nominal value of each MRPS must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital of the Company, and which can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of reserves, unless the redemption is made by using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

The redemption price of each MRPS shall be equal to (i) the nominal value of each share, (ii) the amount of the share premium contributed or paid in by the subscriber for each of such MRPS and (iii) the Preferred Dividend (as defined below) that the MRPS holder has not received during the foregoing financial years during which there was no realized

nor distributed benefit (the “Redemption Price”), being stated that the partial or entire redemption of the MRPS shall be realised in the frame of a capital decrease of the Company corresponding to the nominal amount of the redeemed MRPS, this capital decrease for the partial or entire redemption of the MRPS being operated pursuant to the present articles of association and the Law.

The Company may pay the Redemption Price either in cash or in kind

Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the holders of a class of MRPS, at least twenty (20) business days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered holder of such class of MRPS, at his or her address last shown in the register of Shareholders, notifying such holder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the relevant MRPS to the Company for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of Shareholders as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

Redeemed MRPS have no longer rights to receive dividends or liquidation proceeds.

In case of liquidation of the Company each holder of MRPS will be entitled to the reimbursement of the Redemption Price under the conditions set forth in article 12 hereof.

Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers in which case the Shareholders’ general meeting shall resolve to reduce the subscribed share capital of the Company accordingly.

The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by Law.

Art. 13. Management of the company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, which shall be initiated from Luxembourg by a class B Manager only, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only, which shall be initiated from Luxembourg by a class B Manager only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required if all the managers are present or duly represented or for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

Managers’ resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager in all circumstances, and by the sole signature of one class B manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,

- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the joint signature of one class A manager and one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class B managers under this article 13, by the sole signature of one class B manager.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Liability of managers. The sole manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General shareholders' meetings. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. Rights conferred to the MRPS holders. The holders of MRPS of any class have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law, must be sent or notified to the Shareholders of the Company, shall likewise be sent or notified to the holders of MRPS.

Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the first day of January and ends on the thirty first December of each year.

Art. 18. Annual accounts. Each year, with reference to the thirty first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The MRPS entitle their holders to a preferential and cumulative dividend per MRPS provided sufficient funds are available for distribution, the annual amount of which shall equal to 20% of the nominal value of each MRPS as defined under Article 6 above (hereafter "the Preferred Dividend").

After payment of the Preferred Dividend, the balance of the net profits may be distributed to the holders of Ordinary Shares commensurate to his/their shareholding in the Company (the "Dividends"). The sole shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company (as the case may be) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the sole shareholder or the general meeting of Shareholders decides to proceed with the payment of a dividend, each holder of Ordinary Shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the number of Ordinary Shares that the relevant holder holds in the Company.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 20. Interim dividends. The Board of Managers may decide to pay interim Dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law and with Article 19 hereof.

No interim Dividend shall be distributed to holders of Ordinary Shares until the Preferred Dividend has been fully paid.

Art. 21. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each holder of MRPS will have a preferential right to payment and be entitled to the reimbursement of the percentage of the Re-

demption Price attributable to the class of MRPS held by him in the Company. Subject to Article 12 and Article 19 of these Articles, each holder of MRPS will also be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid Preferred Dividend, if any. If the Company cannot pay such amounts in full to all the holders of MRPS, payment will be made on a pro rata basis to each class of MRPS and to each holder within each class of MRPS.

After payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' advances, if any) and after the payment of any amount due to the holders of MRPS under this Article or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Ordinary Shares held by the relevant holders in the Company. The holders of MRPS shall, in any case, be paid prior to the holders of Ordinary Shares.

Art. 23. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any kind whatsoever incumbent on or payable by the Company by virtue of the present deed, is evaluated approximately at the sum of four thousand three hundred euro (€ 4,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le quinze décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

A COMPARU:

"BioAmber - Luxembourg Branch", succursale établie en date du 20 septembre 2011 selon les lois luxembourgeoises par BioAmber Inc., une société constituée dans l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 3850 Annapolis Lane North, Plymouth MN, 55447 (Etats-Unis d'Amérique) et immatriculée auprès du "Secretary of the State of Delaware" sous le numéro 4612067 8100, ayant son siège social au 49 route d'Arlon L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164.106,

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, ou en son absence, par tout employé de l'étude de Maître Kessler,

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 14 décembre 2011,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. "BioAmber – Luxembourg Branch", prénommée, est l'associé unique de "BioAmber International S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, constituée en date du 20 septembre 2011 suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 2804 du 17 novembre 2011, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 163.728 (ci-après la «Société»).

II. La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, comme prévu à l'Article 14 des statuts de la Société, a indiqué que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Introduction de Parts Sociales Préférentielles Obligatoirement Rachetables (les "Parts Sociales Préférentielles"); dénomination des parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires;

2. Augmentation du capital social d'un montant de deux cent mille dollars américains (USD 200.000) par:

(i) l'émission de dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune;

(ii) l'émission de dix mille (10.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune; et

(iii) l'allocation d'un montant total de six millions six cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.600.000) au compte de prime d'émission de la Société, duquel:

a. cent cinquante deux mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 152.800) sont associés aux Parts Sociales Ordinaires; et

b. six millions quatre cent quarante sept mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.447.200) sont associés aux Parts Sociales Préférentielles de Classe A.

3. Souscription à l'augmentation de capital social et allocation au compte de prime d'émission ainsi que décrit sous le point 2 ci-dessus;

4. Modifications et refonte totale des statuts de la Société (les Statuts) dans leur intégralité, et, dans la mesure nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts;

5. Divers.

III. L'associé unique, représenté comme indiquée ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'introduire dans le capital social une nouvelle catégorie de parts sociales, qui sont des parts sociales préférentielles et seront dénommées Parts Sociales Préférentielles Obligatoirement Rachetables («Parts Sociales Préférentielles»).

Les droits et obligations des Parts Sociales Préférentielles sont détaillés dans les Statuts modifiés tels qu'intégrés dans le présent acte. Ces droits et obligations diffèrent des droits et obligations des parts sociales existantes qui seront dès lors renommées en «Parts Sociales Ordinaires».

Deuxième résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000) de manière à le porter du montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) à deux cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 220.000) divisé en (i) douze mille (12.000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune et (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales Préférentielles ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de six millions six cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.600.000), dont (a) cent cinquante deux mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 152.800) sont associés aux Parts Sociales Ordinaires et (b) six millions quatre cent quarante sept mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.447.200) sont associés aux Parts Sociales Préférentielles de Classe A, par l'émission de dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune et l'émission de dix mille (10.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A ayant une valeur nominale de dix dollars (des Etats-Unis d'Amérique USD 10,00) chacune.

Troisième résolution:

L'associé unique accepte et enregistre la souscription à l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention – Souscription

BioAmber – Luxembourg branch, prénommée et représentée ainsi qu'indiqué précédemment (l'«Apporteur»), déclare souscrire à (i) dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune et (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune et d'allouer au compte de prime d'émission de la Société un montant total de six million six cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.600.000), dont (a) cent cinquante deux mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 152.800) sont associés aux Parts Sociales Ordinaires et (b) six millions quatre cent quarante sept mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.447.200) sont associés aux Parts Sociales Préférentielles de Classe A par un apport en nature d'une créance d'un montant de six millions huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.800.000) (ci-après «la Créance»).

L'évaluation de la Créance est prouvée par le biais d'un certificat émis à la date du présent acte par l'Apporteur et approuvé par le conseil de gérance de la société (ci-après «Certificat de Gestion»). Il résulte du Certificat de Gestion qu'à la date dudit Certificat:

(i) L'Apporteur est l'unique détenteur de la Créance et a, à titre exclusif, tous les droits, titre et intérêts dans la Créance;

(ii) Les comptes intérimaires de l'Apporteur à la date du 14 décembre 2011, tels que joints (ci-après les «Comptes Intérimaires») présentent une créance d'un montant de six millions huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.800.000);

(iii) Sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la créance apportée à la Société a, en vertu des Comptes Intérimaires, une valeur totale de six million huit cents mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.800.000);

(iv) La créance apportée à la Société est librement cessible par l'Apporteur et n'est sujet à aucune restriction ni grevé d'un nantissement ou sûreté qui limiterait sa transmissibilité ou réduirait sa valeur;

(v) Si et dans la mesure où il est requis pour un transfert total et sans sûreté de la Créance à la Société que l'approbation ou le consentement d'une partie tierce soit obtenu, il est considéré qu'une telle approbation ou un tel consentement est obtenu.

(vi) Toute autre formalité ou transaction qui, en vertu des lois applicables à la Créance, sont requis pour le transfert de la Créance à la Société sont considérées comme effectuées. La Société devra de même coopérer de façon totale afin de rendre ce transfert effectif.

Le Certificat de Gestion et une copie des Comptes Intérimaires, après signature «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire présent, resteront annexés au présent acte afin d'être déposés aux autorités compétentes.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions susmentionnées, l'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts, et de procéder, dans la mesure nécessaire, à l'insertion ou à la modification des titres des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après la «Loi») ainsi que par les statuts de la société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Object social. La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, en relation entre autres avec le fait de développer, produire, faire produire, distribuer, utiliser, offrir à la vente, vendre, faire vendre, importer ou exporter de l'acide succinique biologique ainsi que des produits dérivés, soit par la société seule ou en partenariat ou encore via des contrats de licence d'exploitation. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, ainsi que toutes autres formes de droit de propriété incorporelle.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés ou autres entités affiliées, et à toutes autres sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Dénomination. La Société aura la dénomination de "BioAmber International S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée, qui commence au jour de sa constitution.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social souscrit et Libéré. Le capital social est fixé à deux cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 220.000,00), représenté par (i) douze mille (12.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales Préférentielles Obligatoires Rachetables de Classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»). La Société dispose également d'un compte de prime d'émission d'un montant total de six millions six cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.600.000,00), dont (a) cent cinquante-deux mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 152.800,00) sont associés aux Parts Sociales Ordinaires et (b) six millions quatre cent quarante-sept mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.447.200,00) sont associés aux Parts Sociales Préférentielles de Classe A.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Classe A sont tous nominatifs, ont une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacun, et sont tous souscrits et intégralement libérés.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Lors d'une augmentation de capital, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, peut décider de créer des classes supplémentaires de Parts Sociales Préférentielles

Les Parts Sociales Préférentielles de Classe A et/ou toute autre classe de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables qui serait créée ensuite d'une telle décision, sont dénommées collectivement ci-après les «Parts Sociales Préférentielles».

En outre, les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires sont dénommées ci-après les «Parts Sociales».

Art. 8. Droits liés aux parts sociales. Chaque Part Sociale Ordinaire et chaque Parts Sociales Préférentielles représente une voix.

Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales Ordinaires existantes, après que chaque Part Sociale Préférentielle ait reçu sa part conformément à leurs droits à la distribution suivant l'Article 19 des présents Statuts.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert des parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la Loi.

Les transferts d'une classe de Parts Sociales Préférentielles ne sont opposables à la Société que moyennant l'envoi d'un préavis effectué conformément aux conditions stipulées à l'Article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

Un registre des Associés sera tenu par la Société et reprendra, au minimum, l'identification précise de chaque Associé, le nombre des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles qu'il détient et, le cas échéant, l'indication de leur transfert et de la date de ce transfert.

Art. 11. Inscription des parts sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominativement émises au nom d'une personne spécifique, et font l'objet d'une inscription dans le registre des Associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 12. Rachat des parts sociales. Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les Parts Sociales Préférentielles souscrites et entièrement payées doivent être rachetées conformément et selon les conditions de l'article 49-8 de la Loi et aux présents Statuts.

Chaque Part Sociale Préférentielle, sans distinction des catégories, doit être rachetée par la Société à la date indiquée par l'assemblée générale des Associés ou du Conseil de Gérance, selon le cas, suite à son émission telle que reflétée dans un acte notarié («la Date d'Emission») et au plus tard 10 (dix) ans après son émission (le plus tôt des deux événements étant défini comme la «Date de Rachat Obligatoire»).

La Société peut également, à titre optionnel, à n'importe quel moment après le premier anniversaire de la Date d'Emission, racheter totalement ou partiellement les Parts Sociales Préférentielles en respectant un délai de dix jours pour en informer les associés de la Société.

En cas de pluralité de détenteurs de Parts Sociales Préférentielles au moment du rachat, ce dernier sera effectué sur base d'un prorata par classe de Parts Sociales Préférentielles.

Le rachat de Parts Sociales Préférentielles ne peut être effectué qu'en utilisant les sommes disponibles conformément aux dispositions de l'article 72-1 de la Loi ou les revenus d'une nouvelle émission entreprise pour un tel rachat.

Les Parts Sociales Préférentielles ne peuvent être totalement ou partiellement rachetées par la Société que dans la mesure où (a) la Société n'est pas insolvable et ne deviendra pas insolvable après un tel rachat, à savoir que la Société ne sera plus en mesure de régler ses dettes échues et n'aura plus de possibilité d'obtenir de crédit supplémentaire, (b) le rachat n'aura pas pour effet de réduire le montant total de l'actif net en dessous du capital souscrit et des réserves qui ne peuvent pas être distribués et (c) la Société a suffisamment de ressources pour un tel rachat correspondant aux profits de la précédente année financière et aux reports à nouveau et à tout montant prélevé des réserves (y inclus la prime d'émission) qui sont disponibles à cet égard, moins les pertes reportées et les sommes à placer en réserve conformément à la Loi et aux présents Statuts (ci-après mes «Conditions de Rachat»).

Conformément à l'article 49-8 de la Loi, une somme équivalente à la valeur nominale de chaque Part Sociale Préférentielle doit être versée dans une réserve qui ne pourra être distribuée aux Associés que dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société et qui ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital souscrit de la Société par capitalisation de réserves à moins que le rachat soit effectué grâce aux procédures utilisées lors des nouvelles émissions dans le but d'un tel rachat.

Le prix de rachat de chaque Part Sociale Préférentielle sera égal (i) à la valeur nominale de chaque Part Sociale Préférentielle, (ii) au montant de la prime d'émission attachée à chaque Part Sociale Préférentielle et (iii) au Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) que le détenteur de Parts Sociales Préférentielles n'a pas reçu durant les années financières précédentes pendant lesquelles il n'y a pas eu de bénéfice réalisé ou distribué (ci-après le «Prix de Rachat»), étant précisé que le rachat partiel ou total des Parts Sociales Préférentielles peut être effectué dans le cadre d'une réduction du capital social correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles rachetées; cette réduction

de capital social pour le montant du rachat total ou partiel des Parts Sociales Préférentielles étant réalisée en conformité avec les dispositions des présents Statuts.

La Société peut payer le Prix de Rachat soit en numéraire soit en nature.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entériné entre la Société et les détenteurs de catégorie de Parts Sociales Préférentielles, 20 (vingt) jours au moins avant la date de rachat une notification écrite sera envoyée par courrier avec accusé de réception à chaque détenteur de catégorie de Parts Sociales Préférentielles à sa dernière adresse figurant dans le registre des Associés, informant ledit détenteur des Parts Sociales Préférentielles du rachat envisagé, lui spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures à suivre pour un tel rachat. Le prix de rachat de ces Parts Sociales Préférentielles sera versé à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des Associés en tant que bénéficiaire sur le compte en banque établi par la Société avant le rachat pour ledit Associé.

Les Parts Sociales Préférentielles rachetées n'ont aucun droit à distribution de dividende ou de boni de liquidation. En cas de liquidation de la Société, tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles aura droit au remboursement du pourcentage du Prix de Rachat selon les conditions établies par l'article ci-dessous.

Les Parts Sociales Préférentielles rachetées peuvent être annulées à la demande du Conseil de Gérance lorsque l'assemblée générale des Associés aura décidé de réduire le capital souscrit de la Société en conformité.

La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales sous les conditions requises par la Loi.

Art. 13. Gestion de la société. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, qui sera initiée depuis Luxembourg par un gérant de classe B seulement, ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique, qui sera initiée depuis Luxembourg par un gérant de classe B seulement. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise si tous les gérants sont présents ou dûment représentés, ou pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la société (y compris par voie de représentation). Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Les résolutions des gérants seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B en toutes circonstances, et par la signature individuelle d'un gérant de classe B pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par deux gérants en cas de conseil de gérance, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par décision conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés aux gérants de classe B conformément au présent article 12, par la signature individuelle d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (le cas échéant) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 16. Droits conférés aux détenteurs de MRPS. Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de toutes classes jouissent de droits de vote identiques à ceux des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, à toutes les assemblées.

Toutes convocations, rapports et documents qui, en vertu de la Loi, doivent être envoyés ou notifiés aux Associés de la Société, seront également envoyés ou notifiés aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social.

Art. 19. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pourcent (10 %) du capital social.

Les Parts Sociales Préférentielles confèrent à leurs détenteurs le droit à un bénéfice préférentiel et cumulatif par Part Sociale Préférentielle à condition que des fonds distribuables soient suffisamment disponibles. Le montant annuel d'un tel dividende sera égal à 20% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles, telle que définie sous l'article 6 ci-dessous (ci-après le «Dividende Préférentiel»).

Après paiement du Dividende Préférentiel, le solde des profits nets pourra être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion de sa détention dans le capital social (ci-après les «Dividendes»). L'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la Société déterminera comment le reste des bénéfices annuels nets sera attribué et pourra décider de payer des dividendes à sa discrétion si elle pense que cela convient à l'objet social et à la politique de la Société. Au cas où l'assemblée générale des Associés de la Société décide de procéder à un tel paiement de dividende, chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires aura droit à une fraction du total du bénéfice distribué proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires que le détenteur de Parts Sociales Ordinaires correspondant détient dans la Société.

Les Dividendes, s'ils existent, seront distribués à la date et au lieu déterminés par l'assemblée générale des Associés.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Le Conseil de Gérance de la Société peut décider de payer des acomptes sur Dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues par les présents Statuts et par la Loi.

Aucun Dividende intérimaire ne sera distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires tant que le Dividende Préférentiel n'aura pas été intégralement payé

Art. 21. Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour raison de mort, suspension des droits civiques, insolvabilité ou banqueroute de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement des dettes et des passifs tiers de la Société ou dépôt de tout fonds prévu à cet effet, chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles aura un droit préférentiel au paiement et sera en droit de bénéficier du remboursement

du pourcentage du Prix de Rachat tel qu'attribué à la classe de Part Sociale Préférentielle détenu par lui. Sous réserve des articles 12 et 19 des présents Statuts, chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles aura droit à un montant payable en espèces ou en nature égal au Dividende Préférentiel couru et non payé, s'il existe. Si la Société ne peut pas payer de tels montants en totalité à tous les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, le paiement se fera au prorata de chaque classe de Parts Sociales Préférentielles et à chaque détenteur à l'intérieur de chaque classe.

Après paiement de toutes les dettes et tous les passifs de la Société (incluant, le cas échéant, les avances d'Associés) et après le paiement de tout montant dû aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles sous cet Article ou le dépôt de tout fonds à cet effet, le surplus sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenu par les détenteurs dont s'agit. Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles seront, dans tous les cas, payés en priorité sur les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Art. 23. Référence à la loi. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à quatre mille trois cents euros (€ 4.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012008795/663.

(120010032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Flamenco SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012013395/11.

(120015971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Flaminia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 84.812.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

FLAMINIA HOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84.812

prend fin

le 23 janvier 2011

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 23 janvier 2011.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable / Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2012013396/18.

(120015664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Future Electronic Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8229 Mamer, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.929.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Future Electronic Systems S. à r.l.

Référence de publication: 2012013402/11.

(120016047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Gateway III - Euro CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.351.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- l'adresse professionnelle des administrateurs se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2012013403/15.

(120015743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Faiantei Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.342.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012013381/11.

(120016125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Fanlac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6113 Junglinster, 34, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 61.211.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013382/10.

(120016161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Farei Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 45.979.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012013383/9.

(120016027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Gateway IV - Euro Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.206.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- l'adresse professionnelle des administrateurs se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2012013404/15.

(120015742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Syniverse Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 166.309.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Syniverse Europe Finance Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

represented by Mr Mathieu GANGLOFF, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given on December 30, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – Registered office – Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Syniverse Europe Finance S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or

events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.6 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) ordinary shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum – Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution – Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Syniverse Europe Finance Holdings S.à r.l., predesignated and represented as stated above declares to subscribe to five hundred ordinary shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- class A manager:

Laura BINION, born on 3 December 1966 in Georgia, U.S.A., and residing at 700 S Harbour Island Boulevard, Unit 527, Tempa, Florida 33602-6706, U.S.A.; and

- class B manager:

Victoria Management Services S.A., a company having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.765;

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Syniverse Europe Finance Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination – Siège social – Objet social – Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Syniverse Europe Finance S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évé-

nements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

3.6 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum – Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Syniverse Europe Finance Holdings S.à r.l., prédésignée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *gérant de classe A:*

Laura BINION, née le 3 décembre 1966 en Géorgie, U.S.A., and résident au 700 S Harbour Island Boulevard, Unit 527, Tempa, Floride 33602-6706, U.S.A.; et

- *gérant de classe B:*

Victoria Management Services S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. LAC/2012/254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010501/440.

(120011966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

GateSecure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.649.

- Gegründet am 23. Februar 2010, gemäß Urkunde des Notars Emile SCHLESSER, Notar mit Amtssitz in L-LUXEMBURG, veröffentlicht im Memorial, Recueil Spécial C n° 762 vom 13. April 2010.

Die Generalversammlung vom 20. Januar 2012 hat beschlossen Herrn Thomas STROHE wohnhaft in 18, Blumenstrasse – 50670 Köln – Deutschland, als Delegierter des Verwaltungsrats zu ernennen und dies mit Wirkung ab dem 21. Januar 2012.

Das Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2017.

Herr STROHE kann damit durch seine Einzelunterschrift die Gesellschaft rechtsgültig verpflichten.

Luxemburg, den 25. Januar 2012.

Référence de publication: 2012013405/15.

(120015539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Germany Telecommunications 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 75.078.

Le siège social de la société Germany Telecommunications 1 S.à r.l., en liquidation volontaire, sis au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75 078, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Allen & Overy Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012013410/14.

(120016284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Givieffe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.641.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société G.V.F. - GIVIEFFE SpA, ayant son siège social à Via G. Falcone 8 Cap, I-3310 Vernate, Italie,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme GIVIEFFE HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 112.641, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 481 du 7 mars 2006.

2. Que le capital social de la société anonyme GIVIEFFE HOLDING S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme GIVIEFFE HOLDING S.A.

4. Que par la présente, la mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme GIVIEFFE HOLDING S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que la mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Gentiane PREAUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4464. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012012866/48.

(120014983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 595.525,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012869/11.

(120014804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Invest 56 S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg E 3.195.

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Sébastien JUNGEN, directeur exploitation, demeurant à L5651 Mondorf-les-Bains, 8, rue de la Résistance,
- 2.- Monsieur Jean-Claude HUBERTY, directeur exploitation, demeurant à L-7416 Brouch, 31, rue du Village,
- 3.- Monsieur Joël PAIS, directeur exploitation, demeurant à L-4419 Belvaux, 3, rue du Bois, et
- 4.- Monsieur Marc SENNE, directeur exploitation, demeurant à F-57730 Folschviller, 8, rue du Lelling, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société civile "Invest 56 S.C.I.", avec siège social à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E numéro 3.195, été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1988 du 24 octobre 2006,

- Que le capital social est fixé à trois mille euros (3.000,- EUR), divisé en quarante (40) parts d'intérêts de soixante-quinze euros (75,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement et de mettre en liquidation la société "Invest 56 S.C.I."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Sébastien JUNGEN, préqualifié, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Quatrième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Jean-Claude HUBERTY, préqualifié, comme commissaire-vérificateur de la liquidation. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sébastien JUNGEN, Jean-Claude HUBERTY, Joël PAIS, Marc SENNE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012012907/45.

(120014918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

KS Leasehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.786.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012938/10.

(120014757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Shanghai Investment Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.227.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

1.- die Gesellschaft des Rechts der Republik der Seychellen PANIOL MANAGEMENT S.A., mit Sitz in Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republik der Seychellen, gegründet am 27. November 2007, eingetragen im Firmenregister unter der Nummer IBC NO 042729, hier vertreten durch Herrn Fernand Sassel, expert-comptable, geboren am 16. April 1959 in Clervaux, beruflich wohnhaft in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 27. November 2007, welche Vollmacht einer Urkunde des amtierenden Notars beigebogen wurde vom 31. März 2008, und welche enregistriert wurde in Remich, am 3. April 2008, REM/2008/458,

2.- Herr Fernand Sassel, vorbenannt.

Vorgenannte Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „SHANGHAI INVESTMENT TRUST S.A.“ gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Immobilien erwerben, verwalten sowie Handel damit betreiben, Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonst wie.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn EURO (310.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Si können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-Mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-Mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäß Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am vierten Freitag des Monats Juni eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiben.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder, der (die) erste(n) Rechnungskommissar(e) und der erste Delegierte des Verwaltungsrates werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die einhundert (100) Aktien wurden durch die nachstehenden Aktionäre wie folgt gezeichnet:

1.- PANIOL MANAGEMENT S.A., vorbenannt, neunundneunzig Aktien,	99
2.- Herr Fernand SASSEL, vorbenannt, eine Aktie,	1
Total: Einhundert Aktien	100

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung vom Jahre 2017 werden ernannt:

- 1) Herr Fernand SASSEL, expert-comptable, geboren am 16. April 1959 in Clervaux, wohnhaft in L-1470 Luxemburg, 7, route d'Esch.
- 2) Herr Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH, Investmentberater, geboren am 28. November 1968 in D-Köln, wohnhaft in CH-8810 HORGEN, Gwandlenweg 3.
- 3) Herr Louis FELICETTI, Angestellter, geboren in Echternach am 25. Juni 1966, beruflich wohnhaft in L-1470 Luxemburg, 7, route d'Esch.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Rechnungskommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung vom Jahre 2017 wird ernannt:

die Gesellschaft luxemburgischen Rechts LUXREVISION S. à r. l., mit Sitz in L-1470 Luxemburg, 7, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 40124.

Dritter Beschluss

Herr Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH wird als Delegierter des Verwaltungsrates ernannt bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre des Jahres 2017. Der Delegierte des Verwaltungsrates hat die Befugnis die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift zu verpflichten im Rahmen der normalen Geschäftsausübung der Gesellschaft, inklusive alle Bankoperationen.

Vierter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1470 Luxemburg, 7, route d'Esch.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2012. Relation: REM/2012/10. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 16. Januar 2012.

P. SERRES.

Référence de publication: 2012009976/198.

(120010753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

Les statuts coordonnés au 22/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/01/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012012962/13.

(120015042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pétrusse ECP V & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.810.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013026/10.

(120014783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

S.C.I. ROVA Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.296.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des Associés de la société civile immobilière S.C.I. ROVA, tenue au siège social en date du 29 décembre 2011, que les Associés composant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. la société est dissoute de plein droit, avec effet au 28 décembre 2011.
2. les associés se trouvent investis de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.
3. décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute.
4. les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés représentant l'intégralité du capital social:

Frisange, le 28 décembre 2011.

Jean-Luc VARANNE / Roman ROTA

75 parts sociales / 25 parts sociales

Référence de publication: 2012013080/22.

(120014997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Synthes Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013092/10.

(120015007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

TMF Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.993.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 9 janvier 2012, les décisions suivantes ont été prises:

Le siège social a été transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

L'adresse professionnelle de Madame Polyxeni Kotoula a changé et se trouve à présent au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Jorge Pérez Lozano, administrateur, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 janvier 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van BAARLE, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan SCHOL, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Nomination de Monsieur Robert VAN 'T HOEFT, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Nomination de Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, avec adresse professionnelle au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Nomination de Monsieur Marcus Jacobus DIJKERMAN, avec adresse professionnelle au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Nomination de Monsieur Jacob MUDDE, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Nomination de Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Nomination de Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Nomination de Monsieur Joost Anton MEES, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Les personnes suivantes ont été nommés fondés de pouvoir avec effet au 9 janvier 2012:

Monsieur Erik van OS, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Israel Basilio DOMINGO, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Madame Florence Marie Anne RAO, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Madame Pamela VALASUO, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Gérald Olivier David WELVAERT, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Jean-Jacques JOSSET, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Madame Stéphanie JUNG-SCHUT, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Madame Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Martin Paul GALLIVER, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Fabrice Stéphane ROTA, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Fabrice Michel Gilles MAS, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Jorge Pérez Lozano, administrateur, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été également nommé administrateur-délégué avec effet au 9 janvier 2012 et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012. Il pourra engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, tel qu'amendé.

Les administrateurs de la société confirment également que:

- La société peut être représentée par la signature conjointe d'un administrateur et d'un fondé de pouvoirs.
- La société peut être représentée par la signature conjointe de deux administrateurs.
- Avec effet au 10 janvier, le pouvoir de signature de Mme. Sophie Mellinger a été annulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Pour la Société

Polyxeni Kotoula

Administrateur

Référence de publication: 2012011360/72.

(120012174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

St James Realty Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.179.

Les statuts coordonnés au 22/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/01/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012013117/12.

(120015033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

DKTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 48.358.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 décembre 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs A, Messieurs Constantinos Papadimitriou et David Cowling et les mandats des Administrateurs B, Messieurs Koen Lozie et Joseph Winandy. L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de The Clover SA, Commissaire aux Comptes.

- Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Extrait sincère et conforme

CONSTANTIN PAPADIMITRIOU / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2012013339/17.

(120016015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Domco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 33.769.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25/01/2012.

Pour DOMCO S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2012013341/12.

(120015805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Douro SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 160.391.

Le bilan pour la période du 15 avril 2011 (date de constitution) au 28 novembre 2011 (date de liquidation) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012013342/12.

(120015766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Dune Expertises, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 110.593.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012013343/9.

(120015952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

EcoLive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.909.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration date du 24 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, Avenue JF Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Copie certifiée conforme

P. PUTZ

Administrateur

Référence de publication: 2012013347/13.

(120016320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 99.605,37.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of the month of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Avolon Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 105616 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Avolon Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 6th May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5th July 2010 number 1378, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153147; represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16th January 2012 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 6th January 2012 by deed of Maître Blanche Moutrier, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all nine million six hundred and one thousand two hundred and seven (9,601,207) shares divided into two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) category A shares (split into classes A1 to A5), seven million four hundred and thirty-two thousand seven hundred and ninety-four (7,432,794) category B shares (split into classes B1 to B5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) category C shares (split into classes C1 to C5).

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of ninety-six thousand twelve United States Dollars and seven cents (USD 96,012.07) to ninety-nine thousand six hundred and five United States Dollars and thirty-seven cents (USD 99,605.37) by the issue of three hundred and fifty-nine thousand three hundred and thirty (359,330) category B shares (divided into class B1 to B5 as set forth hereafter) of a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) each and a subscription price of one hundred and thirteen United States Dollars (USD 113) each (the "New Shares") for a total subscription price of forty million six hundred and four thousand two hundred and ninety United States Dollars (USD 40,604,290) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company; allocation of the Subscription Price as of three thousand five hundred and ninety-three United States Dollars and thirty cents (USD 3,593.30) to the share capital and the remainder being forty million six hundred thousand six hundred and ninety-six United States Dollars and seventy cents (USD 40,600,696.70) to the share premium;

Subscriber	Number and class of shares subscribed	Subscription price USD
Avolon Nominees Limited	71,866 B1	8,120,858
Avolon Nominees Limited	71,866 B2	8,120,858
Avolon Nominees Limited	71,866 B3	8,120,858
Avolon Nominees Limited	71,866 B4	8,120,858
Avolon Nominees Limited	71,866 B5	8,120,858
Total	359,330	40,604,290

- Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above so as to read as follows:

" **5.1 Share Capital.** The Company's issued share capital is set at ninety-nine thousand six hundred and five United States Dollars and thirty-seven cents (US\$ 99,605.37) represented by two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) Category A Shares, seven million seven hundred and ninety-two thousand one hundred and twenty-four (7,792,124) Category B Shares and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) Category C Shares, each of which is divided into different Classes as set forth below:

423,531	Class A1 Shares;
423,529	Class A2 Shares;
423,529	Class A3 Shares;
423,529	Class A4 Shares;
423,529	Class A5 Shares;
1,558,424	Class B1 Shares;
1,558,425	Class B2 Shares;
1,558,425	Class B3 Shares;
1,558,425	Class B4 Shares;
1,558,425	Class B5 Shares;
10,154	Class C1 Shares;

10,153 Class C2 Shares;
10,153 Class C3 Shares;
10,153 Class C4 Shares; and
10,153 Class C5 Shares,

Each of the shares having a par value of one cent United States Dollars (USD 0.01)."

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company from its current amount of ninety-six thousand twelve United States Dollars and seven cents (USD 96,012.07) to ninety-nine thousand six hundred and five United States Dollars and thirty-seven cents (USD 99,605.37) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full in cash as set forth in the table set forth in the agenda.

The New Shares referred to above are subscribed by the Sole Shareholder, here represented by Me Nora Filali, prenamed by virtue of a proxy here attached. The Subscription Price was paid in full in cash as set forth in the agenda. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to allocate the Subscription Price as of three thousand five hundred and ninety-three United States Dollars and thirty cents (USD 3,593.30) to the share capital and the remainder being forty million six hundred thousand six hundred and ninety-six United States Dollars and seventy cents (USD 40,600,696.70) to the share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decisions of the sole shareholder of the Company were closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Avolon Nominees Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105616 (l'"Associé Unique"), étant l'Associé Unique de "Avolon Investments S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant un acte notarié reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 5 juillet 2010 numéro 1378, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153147; représentée par Me Nora Filali, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration datée du 16 janvier 2012 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 janvier 2012 par un acte du notaire Maître Blanche Moutrier, non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les neuf millions six cent un mille deux cent sept (9.601.207) parts sociales divisées en deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) parts sociales de catégorie A (divisées en classe A1 à A5), sept millions quatre cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze (7.432.794) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisées en classe C1 à C5).

2. L'Associé Unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de quatre-vingt seize mille douze Dollars des Etats-Unis et sept cents (USD 96.012,07) à quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinq Dollars des Etats-Unis et trente-sept cents (USD 99.605,37) par l'émission de trois cent cinquante-neuf mille trois cent trente (359.330) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5 tel qu'indiqué ci-après) d'une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (0,01 USD) et un prix total de souscription de cent treize Dollars des Etats-Unis (113 USD) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") pour un prix de souscription total de quarante millions six cent quatre mille deux cent quatre-vingt-dix Dollars des Etats-Unis (USD 40.604.290) (le "Prix de Souscription"); souscription aux Nouvelles Parts effectuée par l'Associé Unique par paiement intégral par un apport en numéraire à la Société; allocation du Prix de Souscription à concurrence de trois mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars des Etats-Unis et trente cents (USD 3.593,30) au capital social et le solde s'élevant à quarante millions six cent mille six cent quatre-vingt-seize Dollars des Etats-Unis et soixante-dix cents (USD 40.600.696,70) à la prime démission.

Souscripteur	Nombre et classe des Parts Sociales souscrites	Prix de Souscription USD
Avolon Nominees Limited	71.866 B1	8.120.858
Avolon Nominees Limited	71.866 B2	8.120.858
Avolon Nominees Limited	71.866 B3	8.120.858
Avolon Nominees Limited	71.866 B4	8.120.858
Avolon Nominees Limited	71.866 B5	8.120.858
Total	<u>359.330</u>	<u>40.604.290</u>

- Modification de l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

5.1 Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf millions six cent cinq mille Dollars des Etats-Unis et y trente-sept cents (US\$ 99.605,37) représenté par deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) Parts Sociales de catégorie A, sept millions sept cent quatre-vingt-douze mille cent vingt-quatre (7.792.124) Parts Sociales de Catégorie B et cinquante mille sept cent soixante six (50.766) Parts Sociales de Catégorie C, chacune divisée en différentes Classes comme suit:

423,531	Parts Sociales de Classe A1;
423,529	Parts Sociales de Classe A2;
423,529	Parts Sociales de Classe A3;
423,529	Parts Sociales de Classe A4;
423,529	Parts Sociales de Classe A5;
1.558.424	Parts Sociales de Classe B1;
1.558.425	Parts Sociales de Classe B2;
1.558.425	Parts Sociales de Classe B3;
1.558.425	Parts Sociales de Classe B4;
1.558.425	Parts Sociales de Classe B5;
10,154	Parts Sociales de Classe C1;
10,153	Parts Sociales de Classe C2;
10,153	Parts Sociales de Classe C3;
10,153	Parts Sociales de Classe C4; et
10,153	Parts Sociales de Classe C5.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01).

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-seize mille douze Dollars des Etats-Unis et sept cents (USD 96.012,07) à quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinq Dollars des Etats-Unis et trente-sept cents (USD 99.605,37) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites et payées entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

Les Nouvelles Parts Sociales susmentionnées sont souscrites par l'Associé Unique ici représenté par Me Nora Filali, prénommée, en vertu d'une procuration attachée au présent acte. Le Prix de Souscription a été payé entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans à l'ordre du jour. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer le Prix de Souscription à concurrence de trois mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars des Etats-Unis et trente cents (USD 3.593,30) au capital social et le solde s'élevant à quarante millions six cent mille six cent quatre-vingt-seize Dollars des Etats-Unis et soixante-dix cents (USD 40.600.696,70) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts tel que décrit à l'ordre du jour.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 janvier 2012. Relation: EAC/2012/791. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010021/193.

(120011654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Eden Investments N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 143.134.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus a été dénoncé avec effet au 18 janvier 2012.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad / Alan Botfield

Référence de publication: 2012013348/12.

(120016383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Edene Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.403.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013350/10.

(120016343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Eden Investments N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 143.205.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus a été dénoncé avec effet au 18 janvier 2012.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.
 Pour *Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*
 Société domiciliataire
 Ivo Hemelraad / Alan Botfield

Référence de publication: 2012013349/12.

(120016382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Coller Partners 506 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.179.

In the year two thousand twelve,

On the tenth day of January.

Before us Maître Carlo GOEDERT, notary residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Coller Partners 506 LP Incorporated, a limited partnership, existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with the Guernsey Company Registry under number 1296,

Here represented by Françoise Pfeiffer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6th January 2012.

Such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party is the sole shareholder of Coller Partners 506 Luxembourg S.à r.l., (hereafter the “Company”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B0153179, incorporated pursuant to a notarial deed dated 11 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 6 July 2010, number 1386.

The appearing party representing the whole corporate capital request the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of seven hundred and sixty three thousand one hundred and ninety two British pounds (GBP 763.192,-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12.500,-) to seven hundred and seventy five thousand six hundred and ninety two British pounds (GBP 775.692,-) by the issue of seven hundred and sixty three thousand one hundred and ninety two (763.192) new shares, having a par value of one British pound (GBP 1,-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

All seven hundred and sixty three thousand one hundred and ninety two (763.192) new shares have been subscribed by Coller Partners 506 LP Incorporated, prenamed and paid up by a contribution in cash of seven hundred and sixty three thousand one hundred and ninety two British pounds (GBP 763.192,-)

Proof of the existence and of the value of the contribution was produced to the undersigned notary.

Second Resolution

As a result of the above share capital increase, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company’s articles of association, as follows:

“ **6.1. Share Capital.** The Company’s corporate capital is fixed at seven hundred and seventy five thousand six hundred and ninety two British Pounds (GBP 775.692,-) represented by seven hundred and seventy five thousand six hundred and ninety two (775.692) shares (parts sociales) of a par value of one British pound (GBP 1,-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no other items on the agenda, the sole shareholder resolves to close the meeting.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the French Translation:

L’an deux mille douze,

Le dix janvier.

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Coller Partners 506 LP Incorporated, une société régie par les lois de Guernsey, avec un siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, inscrite au Registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 1296,

Ici représentée par Madame Françoise Pfeiffer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privée, donnée le 6 janvier 2012.

Laquelle restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci. Lequel comparant est l'associé unique de Coller Partners 506 Luxembourg S.à r.l., (ci-après la «Société»), société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec le siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0153179, constituée par acte notarié en date du 11 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 juillet 2010, numéro 1386.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de sept cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-douze Livre Sterling (GBP 763.192,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Livre Sterling (GBP 12.500,-) à sept cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-douze Livre Sterling (GBP 775.692,-) par la création de sept cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-douze (763.192) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes parts sociales.

Toutes les sept cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-douze (763.192) nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire avec un apport de sept cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-douze Livre Sterling (GBP 763.192,-) par Coller Partners 506 Incorporated.

La réalité et la valeur de l'apport ont été prouvées au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation de capital social, l'associé unique décide d'amender le 1^{er} paragraphe de l'article 6.1. des statuts de la société comme suit:

« **6.1. Capital social.** Le capital social est fixé à sept cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-douze Livre Sterling (GBP 775.692,-) représenté par sept cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-douze (775.692) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. PFEIFFER, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2012. Relation: GRE/2012/253. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 19 janvier 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012010097/96.

(120012071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.